



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 04 juillet 2024

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,
J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 04 juillet 2024 à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'**ordre du jour** est le suivant :
Validation procès-verbal du 19 décembre 2023

- ◆ Retrait d'une partie de la parcelle A 1184 de Zona Agricole Protégée (ZAP)
- ◆ Jury d'assise
- ◆ Etablissement Public Foncier : Stock foncier détenu par l'EPF PACA
- ◆ Unicil : Convention de réservation de logements et de gestion en flux
- ◆ Demande exonération travaux d'office
- ◆ IFAC : Convention centre aéré
- ◆ Adoption One Ecole ENT
- ◆ ONF travaux
- ◆ Fonds d'aide aux jeunes du Conseil Départemental

- ◆ Informations et questions diverses :
 - ❖ Point sur les travaux
 - ❖ Point sur la rentrée scolaire
 - ❖ Point sur le centre aéré
 - ❖ Financement hôpital
 - ❖ Intégration d'un bien dans le patrimoine communal
 - ❖ Préfecture-ONACVG : Accueil de la flamme de la nation 11 novembre 2024.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 29 juin 2024
Le maire
Jean-Charles BORGHINI

